Me suis-je trompé d'époque étant donné que la transparence dans les marchés publics *"dans l'intérêt du peuple malgache"*
n'est toujours pas de mise ? A se demander si c'est toujours Hery Rajaonarimampianina qui dirige la Grande île de l'océan Indien, en ce début d'année 2020. Voyez vous-mêmes et que ceux qui se sentent morveux se mouchent vraiment car, en matière de système de paiement électronique au niveau de l'administrations, personne n'a jamais entendu parler d'offre d'appel incontournable en matière de marché public. Mais, encore un fois, me suis-trompé d'époque? Lisez!

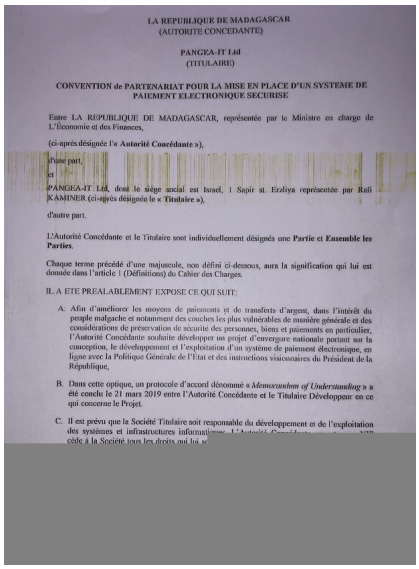

LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
(AUTORITE CONCEDANTE)

PANGEA-IT Ltd
(TITULAIRE)

CONVENTION de PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PAIEMENT ELECTRONIQUE SECURISE

Entre LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, représentée par le Ministre en charge de L'Economie et des Finances,

(ci-après désignée l'« **Autorité Concédante** »),

d'une part,

et

PANGEA-IT Ltd, dont le siège social est Israel, 1 Sapir st. Ezdiya représentée par Rafi KAMINER (ci-après désignée le « **Titulaire** »),

d'autre part.

L'Autorité Concédante et le Titulaire sont individuellement désignés une **Partie** et **Ensemble les Parties**.

Chaque terme précédé d'une majuscule, non défini ci-dessous, aura la signification qui lui est donnée dans l'article 1 (Définitions) du Cahier des Charges.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

A. Afin d'améliorer les moyens de paiements et de transferts d'argent, dans l'intérêt du peuple malgache et notamment des couches les plus vulnérables de manière générale et des considérations de préservation de sécurité des personnes, biens et paiements en particulier, l'Autorité Concédante souhaite développer un projet d'envergure nationale portant sur la conception, le développement et l'exploitation d'un système de paiement électronique, en ligne avec la Politique Générale de l'Etat et des instructions viaticonaires du Président de la République,

B. Dans cette optique, un protocole d'accord dénommé « *Memorandum of Understanding* » a été conclu le 21 mars 2019 entre l'Autorité Concédante et le Titulaire Développeur en ce qui concerne le Projet.

C. Il est prévu que la Société Titulaire soit responsable du développement et de l'exploitation des systèmes et infrastructures informatiques. L'Autorité Concédante [illegible] cède à la Société tous les droits qui lui s[illegible]

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
Dans les conditions définies par la présente Convention, l'Autorité Concédante concède au Titulaire, la conception, le développement et l'exploitation du Système de Paiement à compter de l'entrée en vigueur de la présente Convention (**le Projet**) et accepte que le Titulaire cède, par la suite, le Projet à la Société.

ARTICLE 2
Les Activités Concédées, la durée de concession ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des Parties sont définis dans le Cahier des Charges et ses annexes.

ARTICLE 3
Le Titulaire prend acte que le Système de Paiement relatif au Projet constitue pour l'Autorité Concédante une activité de service public d'intérêt national et une condition de son développement économique. Le Titulaire s'oblige, à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention, à créer la Société qui elle-même s'obligera à développer, exploiter et maintenir le Projet conformément aux dispositions de la présente Convention.

ARTICLE 4
Le Cahier des Charges et ses Annexes font partie intégrante de la Convention.

ARTICLE 5
La Convention, le Cahier des Charges et ses Annexes sont régis et interprétés conformément au droit malgache.

ARTICLE 6
En cas de litige ou de différend né de la Convention ou en relation avec celle-ci, notamment quant à sa validité, son interprétation ou son exécution, les Parties s'efforceront de le régler conformément aux stipulations de l'article 30 du Cahier des Charges.

En deux (2) exemplaires originaux

Fait à Antananarivo le

PANGEA IT LTD
515886950

Pour le Titulaire
Par : Rafi Kanner
Titre : CEO

Pour l'Autorité Concédante
Par : RANDRIAMANDRATO Richard
Titre : Le Ministre de l'Economie et des Finances

[redacted]

ANNEXE 1

CONDITIONS SUSPENSIVES

A la charge de l'Autorité Concédante

L'Autorité Concédante est chargée de fournir une copie des documents suivants :

1. Documents tels que prévus et décrits dans le cadre de la Loi N 2015-039 du 3 février 2016 sur le Partenariat Public-Privé et du décret N 2017-149 portant application de la loi N 2015-039 du 3 février 2016 sur le Partenariat Public-Privé relatif aux modalités d'application des dispositions concernant la passation des contrats de Partenariat Public-Privé :
   - (i) L'étude de préfaisabilité ;
   - (ii) L'étude de faisabilité ;
   - (iii) l'avis favorable de l'Unité PPP ;
   - (iv) La note de concept ;
   - (v) L'avis favorable de Directorat de la Promotion du Partenariat Public-Privé ;
   - (vi) Le rapport justificatif portant sur le choix de procédure de gré à gré ;
   - (vii) Avis général du Ministère de l'Economie et des Finances de passation de PPP ;
   - (viii) L'avis favorable en séance collégiale de la Commission Nationale des Marchés Publics ;
   - (ix) Décret du Conseil des Ministres portant autorisation de procédure de gré à gré ;
   - (x) Approbation de la Commission Nationale des Marchés Publics portant sur l'attribution de la présente Convention.
2. Décision administrative du Ministère de l'Economie et des Finances garantissant le remboursement de la TVA à la Société par l'Autorité Concédante conformément à la Clause 15.2 de la présente Convention ;
3. Décision administrative du Ministère de l'Economie et des Finances garantissant l'exonération du régime douanier et fiscal conformément à la Clause 15.3 de la présente Convention ;
4. Décision administrative du Ministère de l'Economie et des Finances garantissant la convertibilité des revenus de la Société conformément à la Clause 15.5 de la présente Convention.

[redacted]

HERY RAJAONSON
DG & Consultant

Domaine d'Ankadoko - Lot VA 38 LC bis - Ambohidepona
BP 6328, Andafiavaratra, Antananarivo 101
Tél. : 22 646 67 - E-mail: iboria@iboria.mg

Facture

N°:	Facture 2019-08-006 NIP	Nom:	NIP Informatique Madagascar SA
Projet:	Contrat cadre missions d'études	Adresse:	B404, Immeuble ARO, Ampefiloha
Resp.	M. Ihariziaka Rahaingoson	Cp, Ville:	Antananarivo 101
Date	jeudi 8 août 2019	Pays:	Madagascar
		Tél.:	

Description	Qté	PU Ar	Montant Ar
Missions d'études - Temps passée Juillet 2019			
Constitution de dossier pour PPP aZarasoa * Finition étude de pré-faisabilité * Finition étude de faisabilité - Etude projet P181461 WB - Etude textes marchés publics, PPP, concessions * Validation concept note	12	1 620 000.00	19 440 000.00
		Total H.T.	19 440 000.00 Ar
		TVA 20%	3 888 000.00 Ar
		Total T.T.C.	23 328 000.00 Ar

Paiement par virement bancaire au compte :

Banque : **Bank of Africa Madagascar**
BOA Agence A, Antananarenina, Antananarivo, Madagascar
Tél.: +261 20 22 382 50
Code banque: [redacted]
Code guichet: [redacted]
N° de compte: [redacted]
Clé RIB: [redacted]
Titulaire: Iboria Sarl, BP 6328, Andafiavaratra, Antananarivo 101
BIC SWIFT: AFRMGMG
IBAN: MG46 00005 [redacted]

Pour Iboria

Ihariziaka Rahaingoson
Gérant

Domaine d'Ankadoko - Lot VA 38 LC bis - Ambohidepona
BP 6328, Andafiavaratra, Antananarivo 101
Tél. : 22 646 67 - E-mail: iboria@iboria.mg

Facture

N°:	Facture 2019-10-005 NIP	Nom:	NIP Informatique Madagascar SA
Projet:	Contrat cadre missions d'études	Adresse:	B404, Immeuble ARO, Ampefiloha
Resp.	M. Ihariziaka Rahaingoson	Cp, Ville:	Antananarivo 101
Date	mardi 8 octobre 2019	Pays:	Madagascar
		Tél.:	

Description	Qté	PU Ar	Montant Ar
Missions d'études - Temps passée Septembre 2019			
Etude du produit Paositra Money et de son avancement * Statut légal * Offre et tarifs * Le marketing * Etude détaillée de l'application mobile * Informations sur la carte Visa * Etat d'intégration avec les partenaires	9.00	1 620 000.00	14 580 000.00
		Total H.T.	14 580 000.00 Ar
		TVA 20%	2 916 000.00 Ar
		Total T.T.C.	17 496 000.00 Ar

Paiement par virement bancaire au compte :

Banque : **Bank of Africa Madagascar**
BOA Agence A, Antananarenina, Antananarivo, Madagascar
Tél.: +261 20 22 382 50
Code banque: [redacted]
Code guichet: [redacted]
N° de compte: [redacted]
Clé RIB: [redacted]
Titulaire: Iboria Sarl, BP 6328, Andafiavaratra, Antananarivo 101
BIC SWIFT: AFRMGMG
IBAN: [redacted]

Pour Iboria

Ihariziaka Rahaingoson
Gérant

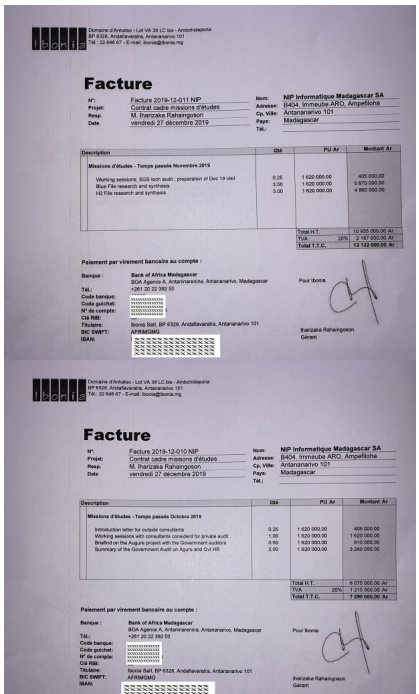

Domaine d'Ankadu - Lot VA 39 LC bis - Ambohidapone
BP 6328, Andafiavaratra, Antananarivo 101
Tél.: 22 646 67 - E-mail: ibonia@ibonia.mg

Facture

N°:	Facture 2019-12-011 NIP	Nom:	NIP Informatique Madagascar SA
Projet:	Contrat cadre missions d'études	Adresse:	B404, Immeuble ARO, Ampefiloha
Resp.:	M. Ihariziaka Rahaingosoon	Cp, Ville:	Antananarivo 101
Date	vendredi 27 décembre 2019	Pays:	Madagascar
		Tél.:	

Description	Qté	PU Ar	Montant Ar
Missions d'études - Temps passés Novembre 2019			
Working sessions: SOS tech audit; preparation of Dec 19 visit	0.25	1 620 000.00	405 000.00
Blue File research and synthesis	3.50	1 620 000.00	5 670 000.00
H2 File research and synthesis	3.00	1 620 000.00	4 860 000.00
		Total H.T.	10 935 000.00 Ar
		TVA 20%	2 187 000.00 Ar
		Total T.T.C.	13 122 000.00 Ar

Paiement par virement bancaire au compte :

Banque :	Bank of Africa Madagascar	
	BOA Agence A, Antaninarenina, Antananarivo, Madagascar	Pour Ibonia
Tél.:	+261 20 22 392 59	
Code banque:	[redacted]	
Code guichet:	[redacted]	
N° de compte:	[redacted]	
Clé RIB:	[redacted]	
Titulaire:	Ibonia Sarl, BP 6328, Andafiavaratra, Antananarivo 101	
BIC SWIFT:	AFRIMGMG	Ihariziaka Rahaingosoon
IBAN:	[redacted]	Gérant

Domaine d'Ankadu - Lot VA 39 LC bis - Ambohidapone
BP 6328, Andafiavaratra, Antananarivo 101
Tél.: 22 646 67 - E-mail: ibonia@ibonia.mg

Facture

N°:	Facture 2019-12-010 NIP	Nom:	NIP Informatique Madagascar SA
Projet:	Contrat cadre missions d'études	Adresse:	B404, Immeuble ARO, Ampefiloha
Resp.:	M. Ihariziaka Rahaingosoon	Cp, Ville:	Antananarivo 101
Date	vendredi 27 décembre 2019	Pays:	Madagascar
		Tél.:	

Description	Qté	PU Ar	Montant Ar
Missions d'études - Temps passés Octobre 2019			
Introduction letter for outside consultants	0.25	1 620 000.00	405 000.00
Working sessions with consultants consistent for private audit	1.00	1 620 000.00	1 620 000.00
Briefind on the Augure project with the Government auditors	0.50	1 620 000.00	810 000.00
Summary of the Government Audit on Ayara and Dot HR	2.00	1 620 000.00	3 240 000.00
		Total H.T.	6 075 000.00 Ar
		TVA 20%	1 215 000.00 Ar
		Total T.T.C.	7 290 000.00 Ar

Paiement par virement bancaire au compte :

Banque :	Bank of Africa Madagascar	
	BOA Agence A, Antaninarenina, Antananarivo, Madagascar	Pour Ibonia
Tél.:	+261 20 22 392 59	
Code banque:	[redacted]	
Code guichet:	[redacted]	
N° de compte:	[redacted]	
Clé RIB:	[redacted]	
Titulaire:	Ibonia Sarl, BP 6328, Andafiavaratra, Antananarivo 101	
BIC SWIFT:	AFRIMGMG	Ihariziaka Rahaingosoon
IBAN:	[redacted]	Gérant

[redacted]

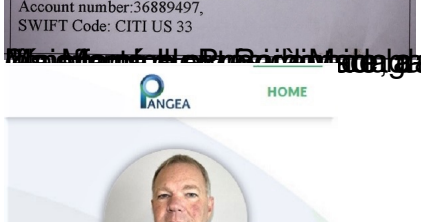

MAURITIUS COMPTE DE HERY RAJAONSON A MAURICE
BIC SWIFT: AFBLMUMU
IBAN: MU06 AFBL 2501 0825 0200 0000 028 (US$)

Bank address: AFRASIA Bank Ltd
Bowen square, 10 Dr Ferriere St,
Port Louis
MAURITIUS

Correspondent Bank : Citibank NA, NEW YORK,
Account number:36889497,
SWIFT Code: CITI US 33

[redacted]

PANGEA HOME

RAFI KAMINER
CEO & PRESIDENT

As President of Pangea Group, Rafi has a proven track record of successful senior management, with 25 years of experience spanning globally across the Americas, Europe, the Far East, and the Middle East. He has held several executive management positions in the high-tech and infrastructure industries, developing business in some of the world's fastest-growing markets.

MADAGASCAR OFFICE
Address: B404, Immeuble ARO, Ampefiloha, Antananarivo 101, Madagascar
Phone number: +261 20 22 696 23
E-mail: [redacted]

[redacted]

TIM : NAKARINA HO SO NY OLONA RESY TAMINWY FIFIDIANANA.

La Gazette de la Grande Ile

Gouvernement
Majoritairement Merina

Fleury Rakotomalala
5 ans de prison ferme

Un problème permanent !

Restructuration sans tonus

Clôture de Cure en garde à vue

La lutte contre la corruption sans endroits

Les inconvénients sentent des mémoires ?

Connaissement de l'ACR confirme ?

Quel est le rôle exact de Hery Rajaonson ?

Quel de neuf docteur ?

Nouvelle Nomination
Nomination Nouvelle
Nouveau liquide
5 bons en transmission

CAF : 24 millions de dollars pillés par Ahmad et son équipe

DE TAILLE DU SUPERJET MODIFIÉ VIP ANTONOV